

# FEMMES PLURIELLES

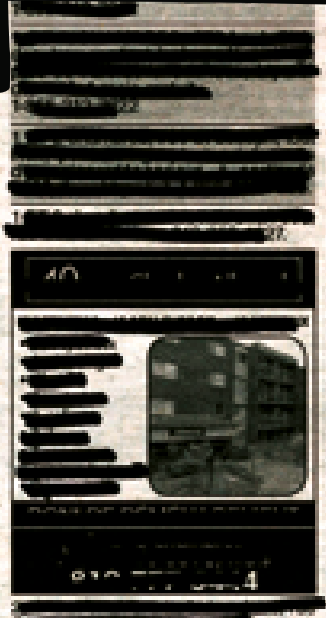
n°60  
Trimestriel  
Décembre 2017

bpost  
business  
PB-PP / B-12241  
BELGIÉ(N) - BELGIQUE  
BXL X P N°405 257

Publication des  
Femmes Prévoyantes  
Socialistes 

**FAUT VOIR!**  
[Redacted text]

★★★  
[Redacted text]



[Redacted text]


[Redacted text]

### LOGEMENTS À LOUER

chambres et studios  
[Redacted text]

[Redacted text]

## DOSSIER UN TOIT, MON DROIT

★★★  


[Redacted text]

★★★  
[Redacted text]

NOUVEAU  
★★★  
[Redacted text]

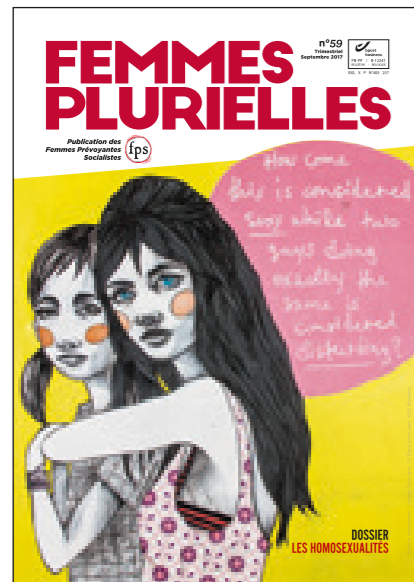
RENTAT...  
[Redacted text]

★★★  
[Redacted text]

Nous sommes quelques-unes,  
et de plus en plus nombreuses,  
à contribuer à la réalisation de  
ce magazine. Y sont répertoriés :  
nos questionnements, nos positions  
féministes, nos coups de poing,  
nos envies de changement, nos luttes,  
nos chutes et nos victoires.

## LE FEMMES PLURIELLES

Vous souhaitez le recevoir  
gratuitement chez vous ?



Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : [femmes.plurielles@solidaris.be](mailto:femmes.plurielles@solidaris.be) ou par tel : 02 / 515.04.01

**Des remarques ?**

**Des suggestions ?**

**Des coups de gueule ou**

**Des mots d'amour ?**

Écrivez-nous sur :

[femmes.plurielles@solidaris.be](mailto:femmes.plurielles@solidaris.be)

ou envoyez-nous tout ça

à l'adresse suivante :

Femmes Prévoyantes Socialistes

(Femmes Plurielles),

1-2 place Saint Jean

1000 Bruxelles

### ♦ ♦ ♦ EDITO

**LE** froid s'installe, l'hiver frappe à nos portes. C'est souvent lorsqu'on ressent les affres de la pluie, du vent et du gel, qu'on se souvient qu'avoir un toit au-dessus de sa tête, est d'une importance capitale. Pourtant, avoir un logement adapté, agréable, chaud n'est pas l'apanage de toutes et tous et ce, quelle que soit la période de l'année. Souvenez-vous, dans la pyramide de Maslow, nous retrouvons sur le deuxième échelon (la pyramide en compte 7), le besoin de sécurité. Car oui, il faut boire, manger mais aussi dormir sans avoir peur, se reposer dans une ambiance agréable, pouvoir avoir chaud quand dehors les intempéries grondent. Nous le savons, avoir un logement décent n'est pas simple pour tout le monde. Dans une société où la précarité s'accroît, où les revenus de certain(e)s ne suffisent plus pour assurer le minimum vital et où les inégalités se creusent, il est de plus en plus difficile de trouver un lieu qui puisse accueillir la famille et cela dans les limites d'un budget serré. Car oui, les loyers flambent, l'énergie (électricité, gaz) est de plus en plus chère, l'accès à la propriété impossible à atteindre pour

une tranche importante de la population. Les logements sociaux débordent de demandes et les listes d'attente ne cessent de s'allonger. Pourtant, il existe des alternatives comme les habitats groupés, les agences immobilières sociales. Dans ce nouveau numéro du Femmes Plurielles, nous apporterons également notre regard genré sur ce sujet car ici aussi, les femmes sont plus fortement impactées que les hommes par cette problématique : familles monoparentales, salaires moins élevés, ... Nous avons toutes et tous besoin de nous sentir bien quelque part et notre lieu de vie est un espace dont nous devrions disposer sans bataille. Le droit à un logement décent doit être inscrit dans les priorités politiques des villes et campagnes et c'est bien pour cela que nous agissons.

Bonne lecture

**Carmen Castellano,**  
Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes Socialistes

### ♦ ♦ ♦ SOMMAIRE

4 > 26

Dossier : Un toit, mon droit.

28 > 29

Interview "Le Congo traverse une crise de légitimité"

30

Bande-dessinée "No body is perfect, Élizabeth"

31

L'agenda des activités près de chez vous.

Coordination générale : Marie-Anaïs Simon  
Équipe de rédaction : Stéphanie Jassogne & Marie-Anaïs Simon

Administration : Isabelle Colback  
Concept et mise en page : Mathieu Van Assche ([www.dirk.studio](http://www.dirk.studio))  
Photo de couverture: Daniel Leblanc - poster for tomorrow 2013

Editrice responsable : Carmen Castellano, FPS Secrétaire Générale, 1/2 Place Saint-Jean, 1000 Bruxelles

DOSSIER

# UN TOIT, MON DROIT



## LES MOTS-CLÉS DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

Julie Gillet, chargée d'étude

**AIS** - Les agences immobilières sociales (AIS) sont des associations qui agissent comme intermédiaires entre des propriétaires et des locataires à revenus modestes. Les AIS s'occupent de la mise en location des biens à des prix abordables.

**Bail** - Un contrat de bail, ou contrat de location, est le contrat qui lie le/la propriétaire d'un bien (appelé-e bailleur/euse) au/à la locataire (appelé-e preneur/euse). La bailleuse/le bailleur met son bien à disposition de la preneuse/du preneur en échange du versement d'un loyer. Bailleur/euse et preneur/euse ont des droits et devoirs l'un envers l'autre.

**Colocation** - On parle de colocation lorsque plusieurs personnes habitent ensemble dans un même logement, sans qu'il n'y ait de projet commun spécifique.

**Habitat alternatif (ou léger)** - Il s'agit d'un lieu dans lequel il est possible de loger de façon permanente, mais qui peut être démonté et déplacé. Sous le terme d'habitat alternatif se cachent donc les caravanes, mais aussi les yourtes, les cabanes, les tentes ou encore les roulottes.

Le cadre juridique flou autour de ce type d'habitat fait qu'aujourd'hui la possibilité de vivre selon ce mode de vie reste très dépendante du bon vouloir des politiques communales.

**Habitat groupé** - Il s'agit d'un lieu de vie où habitent plusieurs familles ou personnes, où l'on retrouve des espaces privés et des espaces collectifs autogérés.

**Logement décent** - Un logement est considéré décent dès lors qu'il répond à des critères minimums en matière d'hygiène, de sécurité et de confort que sont notamment l'étanchéité, des installations électriques et de gaz aux normes, une ventilation suffisante des pièces, des sources d'éclairage naturel, des équipements sanitaires et de chauffage élémentaires, une certaine superficie. Notons que chaque région a son code du logement qui décrit les normes minimales de salubrité.

**Logements publics (ou sociaux)** - Les logements publics sont destinés aux ménages ayant des revenus modestes. Ils offrent différentes possibilités, depuis les logements à loyer bon marché jusqu'aux habitations

à vendre et terrains à bâtir sociaux. Il faut répondre à certaines conditions pour y avoir accès. Cette forme de soutien est coordonnée par la région, la province, la ville et/ou la commune. En Belgique, le nombre de logements publics est insuffisant et les listes d'attente sont en général très longues.

**Mal-logement** - Il s'agit d'un néologisme adopté par la Fondation Abbé Pierre pour définir la situation d'insalubrité ou de grande précarité d'une partie de la population par rapport à son logement. Le terme a depuis été repris par de nombreuses associations et médias.

**Prêts sociaux** - Ce sont des emprunts à des taux très avantageux, destinés à la construction ou à l'achat d'une habitation. Ces crédits présentent de réels avantages pour les publics précarisés, puisqu'ils permettent d'emprunter jusqu'à 110 % de la valeur du bien immobilier, et sous des conditions bien moins strictes qu'un prêt classique.



# UN TOIT, MON DROIT

Julie Gillet, chargée d'étude

**Trouver un logement de qualité est devenu compliqué, voire impossible, pour de nombreuses personnes. Et encore plus pour les femmes.**

715 euros : c'est ce que paye chaque mois Yamina pour le vieil appartement insalubre dans lequel elle vit avec son fils, à Bruxelles. Un loyer exorbitant, mais elle n'a pas vraiment eu le choix. « Avant, quand je travaillais, j'avais un chouette appartement à Forest, moderne, grand », explique-t-elle. « Mais du jour au lendemain, je me suis retrouvée sans le moindre revenu, dépendante du CPAS. J'ai dû chercher un nouveau logement dans l'urgence. Tout ce que j'ai trouvé, c'est celui-ci : il est cher, mal agencé, de mauvaise qualité ». Le regard porté par Yamina sur le marché locatif privé est assez noir : « Très peu de propriétaires acceptent de louer leur bien à des personnes bénéficiaires d'une allocation sociale, ou à des familles monoparentales de manière générale ». Yamina a décidé de témoigner dans le cadre de l'étude « Un toit, mon droit », pour faire bouger les choses. Elles sont

doize au total à en avoir fait de même. Douze femmes de tous horizons, de tous âges, aux parcours et aux profils radicalement différents. Elles habitent Liège ou Tournai, Gerpinnes ou Bruxelles. Certaines sont propriétaires, d'autres locataires. Elles sont mères célibataires ou vivent seules, travaillent ou peinent à trouver un emploi. Certaines débutent à peine dans la vie, là où d'autres ont déjà eu le temps d'accumuler de nombreuses expériences. Leurs vies sont en tous points différentes et pourtant c'est une même combativité, une même force qui les anime. Avec elles, les FPS ont réfléchi l'habitat dans sa globalité et formulé une série de revendications et de pistes d'actions, adressées à tous les niveaux de pouvoir. Rappelons qu'en Belgique, le droit à un logement décent est inscrit dans la Constitution depuis plus de vingt ans. Pourtant, la situation continue de

se détériorer. Les crises économiques et sociales qui se succèdent, ainsi que les mesures d'austérité qui en découlent, fragilisent toujours davantage la population. Trouver un logement de qualité est devenu compliqué, voire impossible, pour de nombreuses personnes. Dans certaines régions, les prix des biens en vente ont triplé depuis les années 90, sans que les salaires suivent la même courbe. Les prix des loyers ne cessent eux aussi de grimper, sous le poids de la pression immobilière. Enfin, le secteur du logement public est complètement saturé : à Bruxelles, par exemple, l'attente moyenne pour un appartement de deux chambres est de huit ans. Le logement, bien loin de constituer un bouclier contre la pauvreté, est devenu un facteur d'exclusion supplémentaire pour les publics fragilisés.

**TROUVER UN LOGEMENT DE QUALITÉ EST DEVENU COMPLIQUÉ, VOIRE IMPOSSIBLE, POUR DE NOMBREUSES PERSONNES.**

## MAL-LOGEMENT, MOT FÉMININ PLURIEL

On pourrait penser que les difficultés d'accès au logement touchent indistinctement femmes et hommes. Mais le mal-logement se décline majoritairement au féminin. Pourquoi ? Simplement parce que les femmes sont davantage exposées à la précarité. Cela s'explique notamment par les discriminations subies par les femmes sur le marché du travail : inégalités salariales, carrières interrompues, travail à temps partiel, secteurs moins bien rémunérés, plafond de verre, etc. Les situations familiales sont elles aussi inégales : en 2010, on comptait 9,3 % de ménages monoparentaux en Belgique, avec une femme à la tête de près de 83 % d'entre eux. Or, en Wallonie, une famille monoparentale sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Aussi, les femmes subissent des discriminations liées à leur sexe, tant de la part des bailleurs que des banques, qui leur accordent moins facilement un prêt.

<sup>1</sup> L'étude est téléchargeable à cette adresse : <http://www.femmesprevoiyantes.be/2017/09/06/etude-2017-un-toit-mon-droit-douze-femmes-en-colere/>

« Quand on s'est séparés, ça a été très compliqué car j'avais un très petit chômage de cohabitante. Personne ne voulait me louer un bien. J'ai dû mentir. Je suis dans cet appartement-ci parce que c'est le seul propriétaire qui a cru à mon histoire. Mon papa avait versé de l'argent sur mon compte pour faire croire que j'avais des économies, j'avais pris la belle voiture de mon ex-mari. J'avais fait un montage, préparé un tableau pour lui montrer que mes revenus égalaient trois fois le montant du loyer. Ce qui est complètement impossible pour une femme seule, aujourd'hui. J'ai vu beaucoup d'appartements qui me convenaient mieux, moins chers. Mais dont les propriétaires demandaient deux fiches de paie. Pour un loyer de 650 €, ils veulent deux personnes qui travaillent, deux temps pleins. C'est juste... pour moi, c'est une énorme violence ».

Stéphanie, Jambes.

« J'habite à côté d'une boîte de nuit. Je ne dors plus. Je ne dis rien, car si je me plains, le propriétaire menace de me mettre dehors avec mes enfants. Je n'ai qu'une fenêtre au rez-de-chaussée, je n'ai aucune lumière. Il n'y a pas d'aération dans la cuisine, le carrelage jaunit. Je voudrais trouver autre chose, mais c'est difficile. J'ai pris cette maison parce que je n'avais pas d'autre solution, c'était ça ou la rue. Je n'ai pas les moyens de déménager, j'ai à peine de quoi m'en sortir. Ce qui me révolte, c'est qu'il existe beaucoup de bâtiments publics vides ».

Carole, Tournai.

« Après mon divorce, je me suis retrouvée toute seule, sans emploi. J'avais beau chercher un studio, personne ne me voulait. Même si j'étais prête à payer plus. J'étais seule et au chômage. J'étais le pire scénario pour les propriétaires. Chaque fois que j'allais me présenter, même pour un taudis, même pour un kot, ils ne me voulaient pas. J'étais désespérée. Heureusement, j'ai obtenu l'aide d'un avocat. J'ai appris que j'avais droit au CPAS, à des aides. Que je pouvais introduire une demande pour un logement social ! J'y suis allée ».

Nicole, Namur.

Retrouvez tous les témoignages, les pistes d'actions concrètes et nos revendications sur la plateforme [WWW.UNTOITMONDROIT.BE](http://WWW.UNTOITMONDROIT.BE)

AUJOURD'HUI, LA PART CONSACRÉE AU LOGEMENT PÈSE LOURD DANS LE BUDGET DE TOUS LES BELGES<sup>1</sup>. ON CONSTATE NÉANMOINS UNE GRANDE DISPARITÉ ENTRE :

► Le quart des ménages les plus pauvres (39% du budget) – le quart des ménages les plus riches (23% du budget)<sup>2</sup>



AUSSI, LA PART DE LA POPULATION QUI EST PROPRIÉTAIRE DIMINUE<sup>3</sup>.

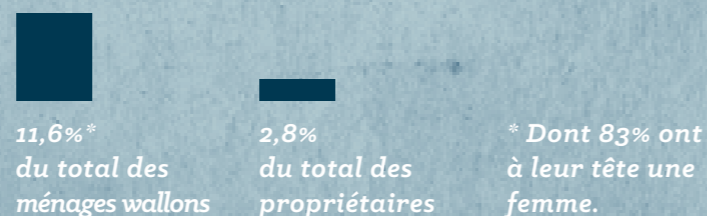
**2000** 81% de propriétaires  
**2017** 72% de propriétaires

► De fait, l'accès à la propriété reste majoritairement réservé aux ménages les plus aisés : en Wallonie, les chômeuses/eurs et les ménages monoparentaux représentent une faible proportion des propriétaires<sup>3</sup>.

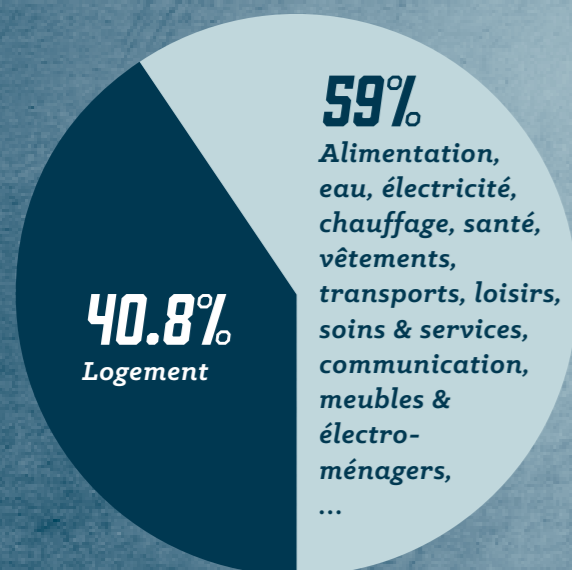
#### PROPORTION DE CHÔMEUSES/EURS



#### PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES



POUR LES MÉNAGES LOCATAIRES, LA PART DU BUDGET CONSACRÉE AU LOGEMENT AUGMENTE<sup>5</sup>.



ALORS QUE SIX MÉNAGES PRÉCARISÉS SUR DIX SONT LOCATAIRES<sup>6</sup>.



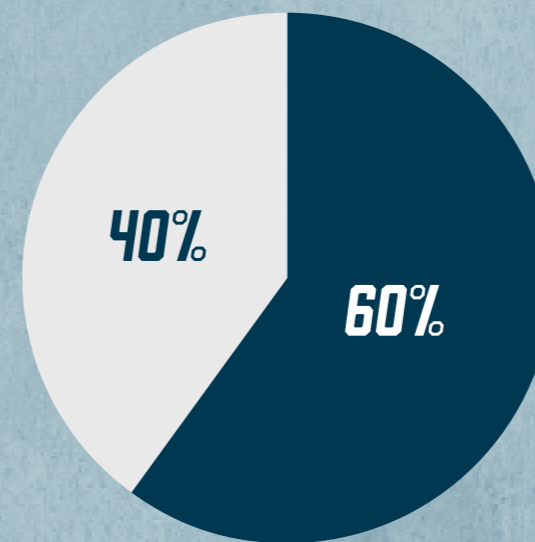
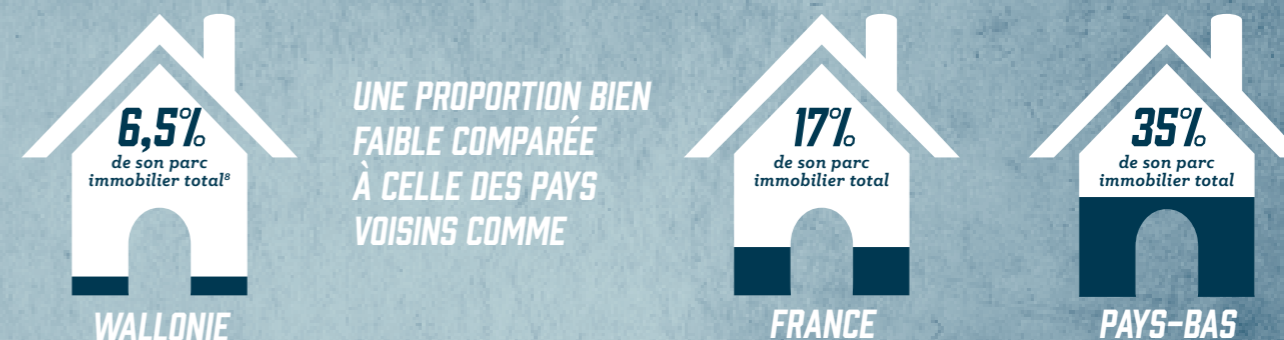
CONCERNANT LES LOGEMENTS SOCIAUX,



ET LES DÉLAIS POUVANT DÉPASSER LES DIX ANS DANS CERTAINES COMMUNES ! À BRUXELLES, PAR EXEMPLE, L'ATTENTE MOYENNE POUR UN APPARTEMENT DEUX CHAMBRES EST DE 8 ANS<sup>7</sup>.

LA WALLONIE NE FAIT GUÈRE MIEUX AVEC SES QUELQUES 110 000 LOGEMENTS SOCIAUX.

CELA REPRÉSENTE :



AUJOURD'HUI À BRUXELLES, ON RETROUVE 60% DE LOCATAIRES ET 40% DE PROPRIÉTAIRES

<sup>1</sup> Enquête sur le budget des ménages, SPF Economie, 2012.

<sup>2</sup> Enquête sur le budget des ménages, SPF Economie, 2012.

<sup>3</sup> Statistiques sur le logement, Eurostat, 2015.

<sup>4</sup> Enquête sur le budget des ménages, SPF Economie, 2012.

<sup>5</sup> Statistiques sur le logement, Eurostat, 2015.

<sup>6</sup> Statistiques sur le logement, Eurostat, 2015.

<sup>7</sup> Site du logement bruxellois

<sup>8</sup> À lire ici : Plan wallon de lutte contre la pauvreté, Gouvernement de la Wallonie 2015-2019.

# CRISE DU LOGEMENT L'AVIS DES EXPERTS

Stéphanie Jassogne, chargée de communication FPS

Les deux organismes régionaux, le Rassemblement Bruxellois et le Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RBDH et RWDH)<sup>1</sup>, fédèrent entre cinquante et cent associations œuvrant pour l'accès à l'habitat. Marie-Claire Chainaye, pour le RWDH et Ambroise Thomson, pour le RBDH, nous ont donné leur point de vue sur la situation lors de la présentation de notre campagne « Un toit, mon droit », en septembre dernier.

## Quelles sont les particularités des deux régions, Bruxelles et Wallonie, en matière d'accessibilité au logement ?

RBDH : Le marché bruxellois comporte 60 % de locataires et 40 % de propriétaires. Cette proportion est stable depuis 10 ans, en dépit des politiques déployées pour améliorer l'accès à la propriété. Vu le prix des loyers à Bruxelles, les personnes en situation précaire n'ont plus accès aux logements comportant deux chambres et plus. Bruxelles est la région du pays avec le plus haut taux de risque de pauvreté : 30 % ! La moyenne belge est de 15,5 % (Wallonie : 18 %, Flandre : 10 %). La part du revenu que les ménages consacrent au logement peut aller jusqu'à 63 %. Les habitations à Bruxelles sont surpeuplées, il y a également des problèmes de salubrité et une très forte concurrence entre locataires en ce qui concerne les logements abordables. Il y a tellement peu de logements à Bruxelles que les familles se rabattent sur des logements de faible qualité.

RWDH : La crise du logement est particulièrement aiguë pour les personnes à revenus faibles, modestes et, aujourd'hui, aussi moyens ! Les loyers augmentent plus vite que les revenus. Parmi les 20 %

de ménages wallons percevant les revenus les plus faibles, un sur trois consacre plus de 40 % de ses revenus au logement. Dans le passé, le logement social était une transition avant de louer sur le marché privé ou d'acquiescer un bien. Aujourd'hui le logement social devient, pour bon nombre de personnes, la seule possibilité de se loger face à des loyers trop élevés. Or, le logement social ne constitue que 7 % de part de marché en Wallonie. Les familles monoparentales devraient être prioritaires dans l'accès au logement social. En Région wallonne, les familles monoparentales représentent 30 % des familles avec enfant et neuf chef-fe-s de familles monoparentales sur dix sont des femmes. Les propriétaires sont bien souvent réticents à leur louer leur bien.

## Quelles pistes d'amélioration proposez-vous en vue des prochaines élections régionales de 2019 ?

RBDH : Il faut absolument augmenter l'offre de logements publics : la logique marchande gouvernant le logement à Bruxelles empêche la population à faible revenu d'accéder à des logements de bonne qualité. L'encadrement des loyers est aussi indispensable : il existe une

grille des loyers à Bruxelles, mais elle est indicative et non contraignante. Il nous semble important que le contrôle des discriminations subies par les candidats locataires de la part des propriétaires et des agences immobilières soit renforcé : la loi belge interdit les discriminations, mais les propriétaires développent bien souvent des stratégies pour contourner cette interdiction. Il existe des discriminations directes (pas de locataires avec enfants) et indirectes (par exemple, lorsque les personnes malvoyantes avec un chien-guide sont exclues de l'accès à certains logements qui interdisent les animaux).

RWDH : La transparence des critères d'attribution de logements sociaux/publics et l'accompagnement des candidats à ces logements. Le soutien indispensable des référents sociaux au sein de sociétés de logement public, car ils jouent un rôle de relai entre les acteurs de terrain et les responsables. Enfin, la nécessité de promouvoir les conseils consultatifs réunissant les locataires et les propriétaires.

<sup>1</sup> [www.rbdh-bbrow.be/](http://www.rbdh-bbrow.be/) et <http://www.rwlp.be/index.php/rwdh/rassemblement-wallon-pour-le-droit-a-l-habitat>

# UN P'TIT COIN DE PARAPLUIE

Aude Wéry - Secteur associatif Solidaris Liège

Dans le cadre de la campagne « Un toit mon droit ! », plusieurs régionales FPS ont organisé la représentation du spectacle « Un p'tit coin de parapluie » qui aborde, à travers différents personnages et situations de vie, la problématique du logement. Nous avons rencontré Alba Izza, directrice de la compagnie Théâtre du Copion, compagnie de théâtre-action de la Province du Hainaut.



## Pourquoi avoir souhaité aborder cette thématique dans votre dernière pièce ?

Les publics que nous rencontrons lors de nos ateliers de création collective ont des problèmes financiers, souffrent d'isolement et, pour la plupart, rencontrent des difficultés à obtenir un logement décent. On s'est dit : « il faut qu'on fasse quelque chose » ! Nous avons alors rencontré le Plan de Cohésion Sociale<sup>1</sup> de notre région, qui nous a soutenus dans notre démarche, nous avons

également travaillé étroitement avec la Maison Médicale Atlante et le Réseau Urbain de Mons. Ensemble, nous avons commencé à rassembler des témoignages d'opérateurs du logement, de locataires et de propriétaires. C'est à partir de tous ces récits que nous avons créé la pièce « Un p'tit coin de parapluie ».

## Des témoignages qui ont dû s'apparenter à de véritables cris de détresse...

Oui, et nous avons vraiment pu nous rendre compte qu'il y a très peu de structures qui existent pour soutenir les personnes face à cette problématique. Lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans leur logement social, comme une simple fuite d'eau, cela prend beaucoup de temps pour que les choses s'arrangent car derrière cela il y a énormément de démarches administratives à effectuer. Quant aux personnes qui habitent dans des logements insalubres, elles ne savent souvent pas à qui s'adresser pour avoir de l'aide.

## Dans la pièce, on peut entendre

« Tout ça, c'est voulu ! », « La politique ne va pas nous aider ! ». Au-delà d'une perte de confiance en nos institutions, cela témoigne aussi du fatalisme ambiant, non ?

Oui, les personnes que nous avons rencontrées sont très fatalistes par rapport à ce qu'elles sont en train de vivre, elles

pensent que plus personne ne peut les aider et que les choses ne vont de toute façon pas bouger... Mais ce sont leurs mots et leurs convictions, pas les nôtres.

## Quelle est votre volonté à travers ce spectacle ?

Justement de démontrer le contraire. Dire que tout le monde peut réagir, intervenir à sa manière, dans sa région ou sa commune. Rendre la confiance aux gens et leur rappeler qu'ils ont le pouvoir de faire changer les choses en interpellant les politiques. Et qu'il faut continuer à revendiquer l'accès à un logement et, qui plus est, à un logement décent. Parce que c'est un droit ! Notre envie profonde, à travers ce spectacle, c'est aussi de pouvoir toucher des intervenant-e-s sociaux/ales qui se sentent démuni-e-s face à la problématique, et que ces acteurs/trices de terrain puissent se remettre en question. Et, plus encore, voir naître du réseautage entre les services, l'envie d'améliorer ceux déjà existants, ou en inventer de nouveaux ! On nous le souhaite !

Retrouvez les dates des prochaines représentations sur le site [WWW.THEATREDUCOPION.BE](http://WWW.THEATREDUCOPION.BE)

<sup>1</sup> Le Plan de Cohésion Sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie.

# FEMMES SANS-ABRI ENJEUX ET RÉALITÉS

Julie Gillet, chargée d'études FPS

*Documentaires poignants par-ci, chiffres-chocs par-là : voilà plusieurs années que les médias relatent une augmentation du nombre de femmes sans-abri dans nos villes. Les discours publics appellent quant à eux régulièrement à la mise en place de mesures spécifiques, tandis que les actions citoyennes, telles les collectes de produits d'hygiène menstruelle<sup>1</sup>, se multiplient. Afin de mieux comprendre les réalités et les enjeux de cette problématique, nous avons rencontré Christine Vanhessen, directrice de l'AMA, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris.*

## **Madame Vanhessen, pouvez-vous nous dresser un état des lieux de la situation en Belgique ?**

C'est bien là la première grande difficulté : on ne peut pas quantifier le nombre de personnes en situation de sans-abrisme ou de mal-logement aujourd'hui en Belgique. Il n'y a pas de recensement officiel. On dispose de certains chiffres, comme ceux des centres d'hébergement par exemple,

où il est facile de compter hommes, femmes et enfants qui passent la nuit. Et puis, certaines actions menées par des associations comme La Strada<sup>2</sup> permettent d'évaluer le nombre de personnes sans-abri dans les rues. Mais cela reste des évaluations. Difficile de savoir ce qui se passe dans les logements précaires, dans les squats, de faire un état des lieux général. La définition même de « sans-

abri » est assez compliquée. Certaines personnes ont un « abri », mais non un « logement », encore moins un logement « permanent » ou « adéquat ».

## **Est-ce que l'on constate néanmoins une augmentation des femmes sans-abri ?**

Certains estiment qu'elles sont plus nombreuses qu'avant. Mais cela s'explique principalement par une

augmentation globale du nombre de personnes sans-abri ou mal-logées. Oui, il y a plus de femmes sans-abri aujourd'hui, mais leur proportion ne semble pas plus importante qu'avant. Aussi, souvent, les discours n'abordent que la question des femmes en rue et dans les structures d'urgence, alors que la situation devrait être analysée dans son ensemble, en prenant en compte les femmes qui logent chez des tiers, celles hébergées en maisons d'accueil à moyen et court terme, etc.

## **Est-ce que les femmes sans-abri ont un profil, un parcours différent de celui des hommes ?**

Chaque personne a son propre parcours, son propre vécu, forcément différent. Mais les parcours des femmes sans-abri présentent néanmoins certaines similitudes. Ainsi, on constate qu'une femme sur deux hébergée en maison d'accueil a été victime de violence intrafamiliale. C'est une problématique très importante dans notre secteur. Et puis, les femmes sont souvent accompagnées de leur famille : chaque année, près de 3000 enfants séjournent en maison d'accueil. Enfin, il y a la question de la migration qui se pose de manière particulièrement prégnante ces dernières années. En Belgique, 30 à 40 % des demandes d'asile sont introduites par des femmes. Or les femmes sans papiers sont particulièrement vulnérables.

## **Les femmes sans-abri ou mal-logées ont-elles des besoins spécifiques ?**

Oui, nous l'avons vu. Parce qu'elles sont accompagnées de leurs enfants, ou parce qu'elles ont été victimes de violences, elles ont besoin d'un accompagnement particulier. C'est pourquoi nous mettons en place des solutions d'accueil et de soutien spécifiques. Par exemple, en matière de soutien à la parentalité. Nous accompagnons les familles précarisées, dans une dynamique de réinsertion et d'autonomisation. Notre objectif à long terme est de permettre à ces femmes d'acquiescer suffisamment de ressources pour pouvoir faire face aux aléas de la vie sans notre aide.

## **Quelles sont les solutions aujourd'hui pour lutter contre le sans-abrisme ?**

En dix ans, on est passé de 25 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté à plus de 33 %. La solution, elle est là : lutter contre la pauvreté, en amont. Renforcer l'accès à un logement décent pour toutes et tous. Nos services pour les sans-abris, ce sont des sparadraps. Si la plaie n'a pas été soignée, le sparadrap ne sert pas à grand-chose. La blessure est toujours là. Aujourd'hui, la société doit mettre en place des mesures de prévention, accompagner les plus fragiles beaucoup plus tôt.

<sup>1</sup> Le projet Bruzelle, par exemple : [www.facebook.com/BruZelle/](http://www.facebook.com/BruZelle/)

<sup>2</sup> Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide au sans-abris

**LES DISCOURS  
N'ABORDENT  
QUE LA  
QUESTION DES  
FEMMES EN RUE  
ET DANS LES  
STRUCTURES  
D'URGENCE,  
ALORS QUE  
LA SITUATION  
DEVRAIT ÊTRE  
ANALYSÉE DANS  
SON ENSEMBLE.**



# L'ÉNERGIE, UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS ?

Marie-Anaïs Simon, chargée de communication FPS

*L'article 23 de la Constitution garantit à tous les citoyens et citoyennes un droit au logement décent. Mais un logement, c'est plus que quatre murs et un toit, c'est aussi un endroit où l'on peut se chauffer, s'éclairer, cuisiner, se connecter... Pourtant, aujourd'hui encore, l'accès à l'énergie n'est pas une évidence pour tout le monde. Comment faire pour changer cela ? Pour mieux comprendre les enjeux de ce que l'on appelle la « précarité énergétique », nous avons rencontré Aurélie Ciuti, du RWADE<sup>1</sup>*

## Comment expliqueriez-vous simplement ce qu'est la « précarité énergétique » ?

En fait, ce terme recouvre beaucoup de réalités très différentes. Lorsqu'on parle de précarité énergétique, on désigne la difficulté à répondre à ses besoins de base au sein de son logement, mais les facteurs menant à cette situation sont très nombreux. Dans les études sur le sujet, on parle beaucoup du niveau de revenu. Clairement, aujourd'hui, il y a de nombreuses personnes qui ont un niveau de revenu tout à fait insuffisant. La question du prix de l'énergie revient souvent également. Enfin, la qualité du logement a un impact important sur la capacité à se chauffer, s'éclairer, etc.

Les situations sont aussi très variables. Par exemple, on rencontre des personnes âgées qui ont des besoins plus importants en matière de chauffage ou des familles monoparentales, principalement des femmes, qui ont des enfants en bas

âge et qui doivent combiner toute une série de contraintes qui sont loin d'être accessoires. Par ailleurs, les locataires sont plus souvent dans des situations difficiles par rapport à l'énergie. En effet, le parc locatif est de moins bonne qualité et les bailleurs/euses sont moins incité-e-s à rénover leurs logements. Ce phénomène est accentué dans les centres urbains, parce qu'il y a énormément de demandés pour peu de logements ; le rapport de force est donc relativement déséquilibré. Cette diversité de réalités rend aussi difficiles les solutions clé sur porte et met en évidence l'importance de la souplesse dans les dispositifs de soutien, d'aide et d'activation des droits.

## L'énergie n'est donc pas réellement un droit pour tous ?

Même s'il est consacré dans la constitution, il est loin de l'être dans les faits, ça, c'est très clair. Notre cheval de

bataille au RWADE aujourd'hui, c'est donc de voir comment le droit à l'énergie pourrait devenir un véritable droit. Le fait d'avoir décidé de libéraliser le secteur et de soumettre le gaz et l'électricité à la loi du profit rend l'intervention encore plus compliquée. On le sent très fort dans les discussions politiques que l'on peut avoir sur le sujet ! Il faudrait pouvoir protéger une série de ménages qui en ont besoin mais, en même temps, il ne faut pas trop intervenir sur le marché parce que cela poserait des problèmes. Le rôle que doivent nécessairement jouer les pouvoirs publics en la matière est donc difficile à négocier !

## Dans ces conditions, comment pourrait-on concrètement garantir ce droit ?

Alors, il y a du boulot ! Je dirais que la première chose, ce serait d'interdire les coupures. Aujourd'hui, il y a de nombreuses personnes chez qui l'on

vient couper le gaz ou l'électricité. Pour nous, c'est tout à fait inacceptable ! Peu importe que vous soyez en mesure ou non de payer votre facture, l'énergie est un droit vital et vous ne devriez pas en être privé ! Certes, c'est du court terme, parce que cela ne répond pas à d'autres problèmes de fond, mais cela protégerait au moins les ménages qui en ont besoin ! Par ailleurs, une étude d'Eurofound, une agence tripartite<sup>2</sup> de l'Union européenne s'est penchée sur la question de la rénovation. Elle montre qu'en Belgique, si les pouvoirs publics décidaient d'investir massivement dans la rénovation des 10 % de logements en moins bon état, en moins de trois ans, il y aurait un retour de bénéfice juste au niveau des coûts des soins de santé. Donc même d'un point de vue économique les pouvoirs

publics ont tout intérêt à investir dans les logements !

Face à la libéralisation et la complexité du marché, les consommateurs/trices sont souvent perdu-e-s. Il est ainsi difficile pour eux/elles de trouver le fournisseur et les tarifs les plus intéressants. Une étude de la CREG<sup>3</sup> montre ainsi que 63 % des client-e-s ont les 10 offres les plus chères du marché alors que 3 % des client-e-s seulement arrivent à aller chercher les 10 offres les moins chères. Pour contrer cela, les services Énergie Info Wallonie et Infor GazElec à Bruxelles, accompagnent les consommateurs/trices pour trouver le fournisseur et l'offre qui leur correspond le mieux. Enfin, plus lié à la gouvernance, de nombreuses décisions sont prises aujourd'hui par des ingénieur-e-s,

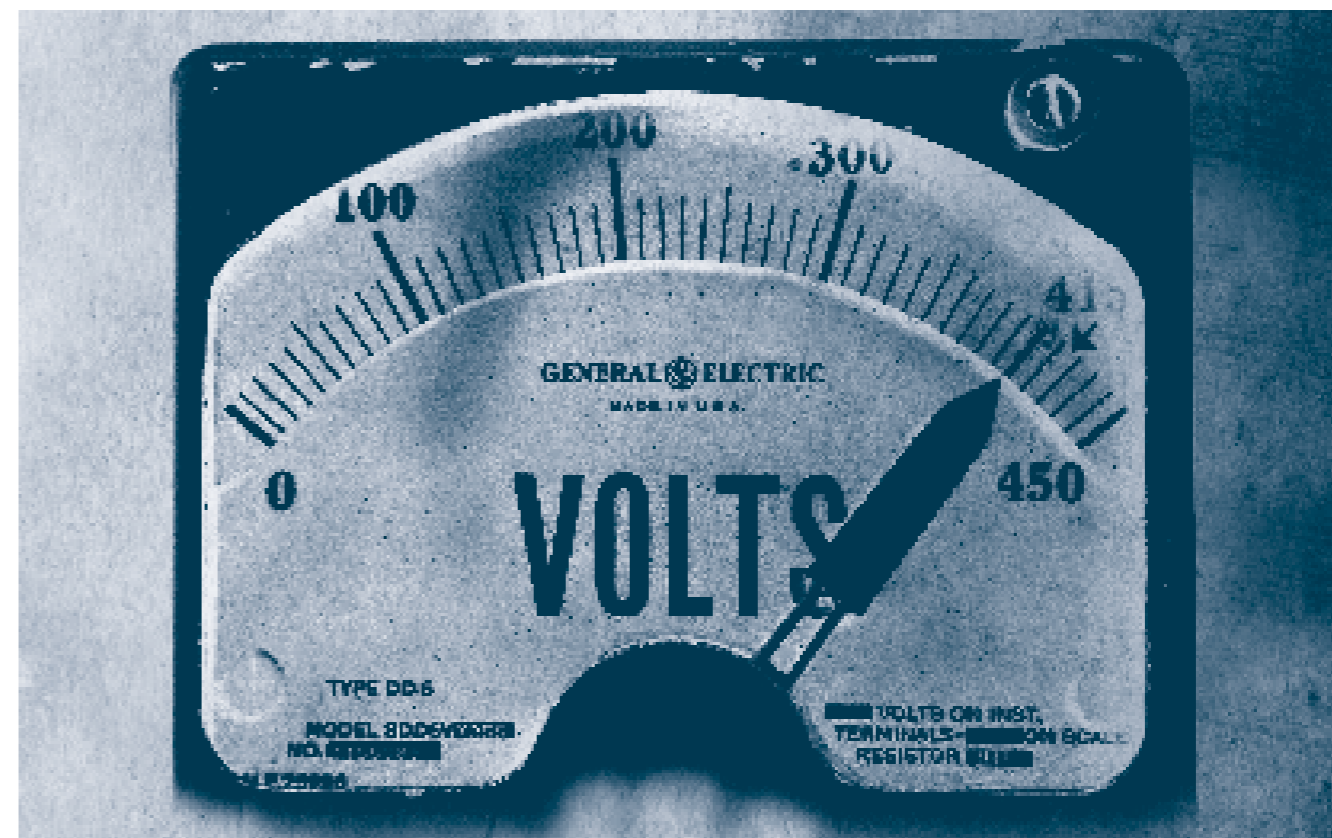
des technicien-ne-s et des acteurs du marché (investisseurs ou fournisseurs), sans que les citoyen-ne-s n'aient pu faire part de leurs attentes. On se retrouve dans un monde énergétique très techniciste qui ne se rend pas compte d'une série de réalités du quotidien. Il y a donc des enjeux de démocratisation de l'énergie aussi dans la participation citoyenne liée à l'élaboration et à l'évaluation de la politique d'énergie publique. Cela pourrait permettre à une série de choses d'avancer.

<sup>1</sup> Le réseau Wallon pour l'accès durable à l'énergie

<sup>2</sup> Réunissant trois parties : institutions européennes, gouvernements et partenaires sociaux

<sup>3</sup> Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (niveau fédéral)

*Le RWADE, le Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Énergie, est une coalition d'organisations qui regroupe des syndicats, des associations environnementales, de promotion du logement, de lutte contre la pauvreté, d'éducation permanente, de représentation des consommateurs, etc. Le réseau fut créé en 2007, à la veille de la libéralisation du secteur de l'énergie qui allait transformer la manière dont les personnes sont amenées à consommer, à signer un contrat ou encore à payer une facture. Elles plaident ensemble pour un droit d'accès à l'énergie pour tous et toutes, qui prend également en compte les enjeux environnementaux.*





# UN PREMIER LOGEMENT ? PAS TOUJOURS ÉVIDENT !

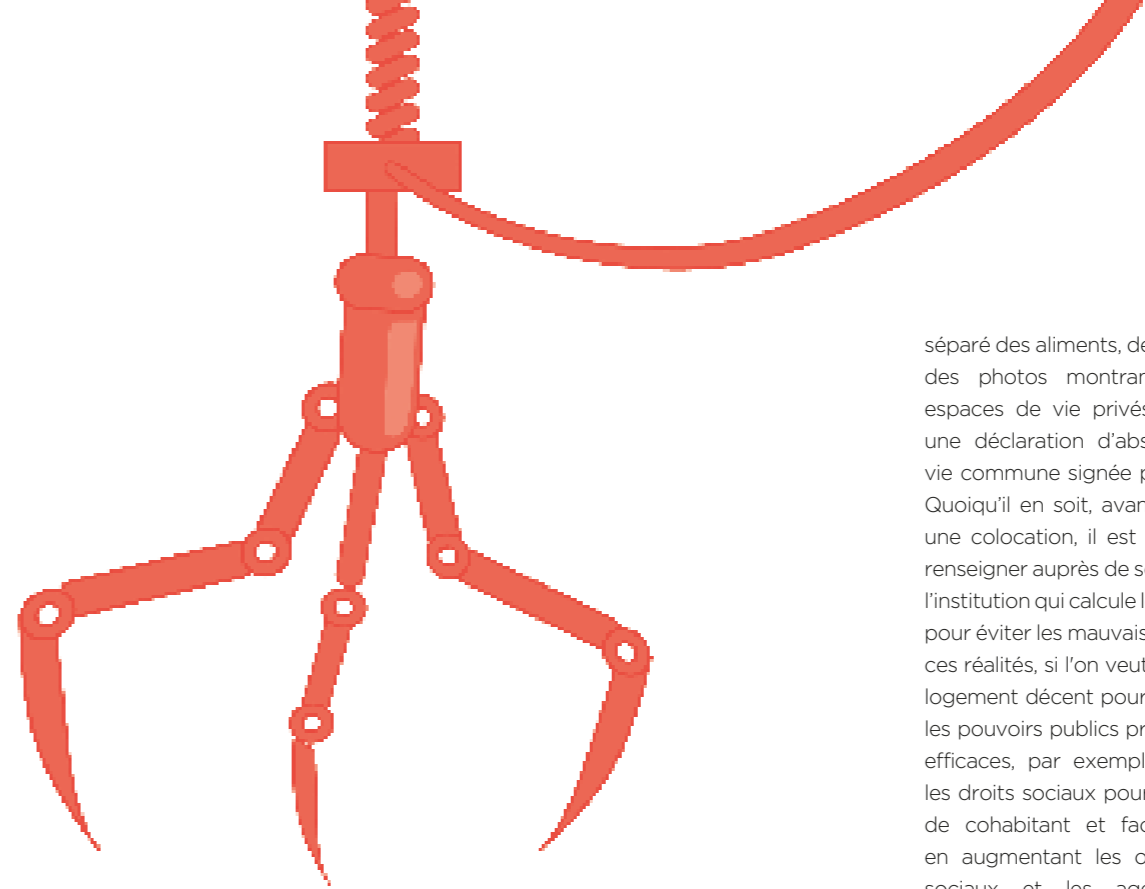
Sophie Vandemaele, responsable de projets Latitude Jeunes

**En tant que jeune adulte, trouver un toit, ce n'est pas seulement avoir un endroit où dormir. C'est aussi apprendre à se débrouiller seul-e, savoir prendre soin de soi, se sentir en sécurité, recevoir ses ami-e-s, construire sa vie... Comment expliquer, aujourd'hui, que tou-te-s les jeunes (et moins jeunes) n'y aient pas accès ? Et surtout vers quelles solutions peut-on se tourner si on veut prendre son indépendance ?**

La plupart des jeunes quittent le foyer familial quand ils/elles deviennent financièrement autonomes. Mais aujourd'hui, avec la crise, il est difficile de trouver un contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui retarde l'âge du départ de la maison. Accéder au premier logement coûte cher. Il faut débloquer les fonds pour une garantie locative (ou les frais de notaire dans le cas d'un achat), avoir l'argent pour acquérir l'équipement de base, gagner suffisamment pour payer le loyer et la facture énergétique... En bref, avoir un contrat de travail, un peu d'argent de côté et des parents prêts à se porter garants, c'est toujours l'idéal. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible. Tou-te-s les jeunes ne bénéficient pas d'un soutien familial : décès des

parents, rupture ou mésentente familiale, famille dans l'incapacité de soutenir financièrement leur enfant... Ils/elles ne sont pas tou-te-s égaux non plus dans la course à l'emploi. Décrocher un contrat de travail stable avec un salaire décent reste plus accessible à celles et ceux qui bénéficient d'une formation. Par conséquent, pour certain-e-s jeunes sans travail et sans appui familial, chercher un toit peut vite se transformer en galère ! Le marché privé de l'immobilier est frileux face à ces jeunes qui ne présentent pas assez de garanties. Sans parler des loyers qui sont souvent excessifs, surtout dans les grandes villes. Certain-e-s jeunes doivent alors parfois se tourner vers des logements insalubres loués bien trop chers. Plus inquiétant, le rapport bruxellois sur l'état de pauvreté

de 2012 pointe une évolution du nombre de SDF chez les jeunes (environ 16,8 % des personnes enregistrées en centre d'accueil à Bruxelles ont entre 18 et 24 ans). Quant à l'accès à la propriété, les banques prêtent plus facilement aux couples qui ont deux CDI et un apport financier sérieux qu'aux jeunes isolé-e-s sans revenu stable. Que faire alors ? Si l'on désire acheter, les régions wallonne et bruxelloise offrent des aides aux jeunes qui souhaitent devenir propriétaires. Ces aides, qui ont le mérite d'exister, restent néanmoins insuffisantes pour permettre l'accès à la propriété au plus grand nombre. Pour les locations, se tourner vers les sociétés du logement du service public et/ou les agences immobilières sociales reste une option. Toutefois, il faut s'armer de patience car la



demande est plus grande que l'offre et les délais d'attente sont souvent importants. Restent les solutions alternatives comme la colocation, qui rencontre beaucoup de succès chez les moins de 30 ans. Cette nouvelle forme de logement offre plusieurs avantages : économiques d'abord, en permettant de partager les frais. Relationnels ensuite, car quand la colocation se passe bien, elle permet de tisser du lien, de ne pas se retrouver isolé-e dans un nouvel environnement et face à ses nouvelles responsabilités. Une autre formule, moins courante, est celle du « logement Kangourou » : il s'agit de partager une partie de l'habitation d'une personne âgée pour un loyer modéré. Chacun garde son espace privé, on se rend des services et on n'est pas seul-e. Attention toutefois, ces solutions alternatives ne sont pas adaptées à toutes les situations. Une personne qui bénéficie d'un revenu de remplacement (allocations d'insertion, de chômage, indemnités d'invalidité, pension...) peut voir celui-ci

diminuer car elle passe du statut d'isolé à celui de cohabitant. Aux yeux de la loi, on devient cohabitant dès que l'on vit sous le même toit que quelqu'un et que l'on partage des frais. Toutefois, comme commence à le montrer la jurisprudence<sup>1</sup>, un-e colocataire peut être considéré(e) comme isolé(e) s'il/elle prouve qu'il/elle ne partage pas les frais du ménage avec les autres colocataires. Si l'on veut constituer un dossier, voici quelques documents à conserver : des factures et extraits de compte prouvant le paiement

séparé des aliments, des loisirs, des taxes... ; des photos montrant qu'il existe des espaces de vie privés dans l'habitation ; une déclaration d'absence de projet de vie commune signée par les colocataires... Quoiqu'il en soit, avant de se lancer dans une colocation, il est indispensable de se renseigner auprès de son syndicat et/ou de l'institution qui calcule le montant du revenu pour éviter les mauvaises surprises ! Face à ces réalités, si l'on veut faciliter l'accès à un logement décent pour tous, il importe que les pouvoirs publics prennent des mesures efficaces, par exemple en individualisant les droits sociaux pour supprimer le statut de cohabitant et faciliter la colocation ; en augmentant les offres de logements sociaux et les agences immobilières sociales ; en encadrant les loyers pour éviter les abus... Ces mesures permettraient que cet accès au logement devienne un bouclier contre la précarité plutôt qu'une forme supplémentaire d'exclusion sociale !

<sup>1</sup> La Cour de cassation a récemment jugé que des personnes qui partagent un logement ne sont pas nécessairement des cohabitants. Il appartient toutefois à l'assuré social qui vit en colocation de prouver lui-même qu'il partage uniquement la location, les charges et quelques espaces avec ses colocataires.

*Avoir un premier logement représente un grand pas vers la prise d'autonomie des jeunes. Chez Latitude Jeunes, organisation de jeunesse partenaire de Solidarité, nous y sommes particulièrement attentifs. C'est pour cette raison que nous avons sorti un « Manuel de survie après l'école », afin d'aider les jeunes dans cette période de leur vie. On peut y trouver des conseils, des pistes de solution, des alternatives en matière d'emploi, de budget, de transport, de santé, de projets personnels et de logement.*

*Le manuel est disponible sur le site : [www.latitudejeunes.be/OutilsEtPublications/EtudesEtEmploi/Pages/default.aspx](http://www.latitudejeunes.be/OutilsEtPublications/EtudesEtEmploi/Pages/default.aspx)*



# UN LOGEMENT ADAPTÉ ET ADAPTABLE POUR TOUS ?

Nathalie De Wispelaere, chargée de communication pour l'ASPH

**Trouver un logement en ville ou ailleurs quand on est en situation de handicap relève du véritable parcours du combattant. En dehors des questions qu'il convient de se poser lors d'une recherche de logement (budget, environnement, lieu...), la personne handicapée doit également prendre en compte d'autres critères indispensables tels que les aménagements complémentaires qu'il faudra peut-être réaliser, la proximité des services dont elle a besoin, la situation et l'accès des commerces, etc.**

Il existe deux types de logements qui prennent en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap : il s'agit du logement adaptable et du logement adapté.

Le logement adaptable est un logement conçu pour être modulable. Il n'est pas uniquement destiné à l'accueil des personnes handicapées ou d'une PMR (personnes à mobilité réduite), mais permet une adaptation ultérieure, simple et donc relativement peu coûteuse, dans l'hypothèse où l'occupant deviendrait PMR. Ce type de logement permet de moduler les espaces suivant les situations et les besoins spécifiques de ses occupants. Le logement adaptable s'inscrit par ailleurs dans une notion de logement durable. Pensé dès sa conception, il réduit fortement les investissements nécessaires lorsque des aménagements sont à prévoir. Le logement adapté est, quant à lui, spécifiquement destiné aux personnes qui rencontrent des troubles fonctionnels.

On estime que l'aménagement d'un logement dit « adapté » entraîne un surcoût d'environ 10 % par rapport à un logement ordinaire. En effet, il faut respecter certaines normes d'accessibilité comme des portes et des couloirs plus larges, une surface d'habitation minimum

pour une personne en chaise roulante...

Actuellement, l'offre de logements locatifs ne répond pas aux besoins des personnes en situation de handicap. Il existe encore de nombreuses discriminations dans la recherche d'un logement adapté, notamment au niveau des prix, mais la prise en compte de ces critères d'accessibilité dans la construction des nouveaux logements permettra certainement de proposer une offre plus large et plus inclusive. De plus, les sociétés de logements publics doivent désormais tenir compte, lors de toute nouvelle construction, des normes d'accessibilité définies par les régions. Penser un logement « adapté » et/ou « adaptable » favorise l'inclusion des personnes à mobilité réduite en général : personnes âgées, personnes en voiturette... mais aussi personnes handicapées mentales, sourdes ou aveugles. C'est une démarche bénéfique pour tous, mais elle doit être pensée dans une approche globale du logement qui prend également en considération d'autres problèmes comme la voirie, la signalisation ou encore les transports en commun. L'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), avec d'autres associations de personnes handicapées, a contribué à l'élaboration du Guide d'aide à la conception d'un logement

accessible<sup>2</sup> qui établit des normes en accessibilité répondant aux besoins de toutes les personnes à mobilité réduite, et ce, au-delà des législations existantes. Il reprend un référentiel élaboré de critères à respecter afin de construire un bâtiment exemplaire en termes d'accessibilité. Il existe aussi un guide d'aide à la conception d'un logement adaptable<sup>3</sup>. Aujourd'hui, la mobilité, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements constituent des enjeux majeurs pour notre société. Ils permettent notamment de maintenir à domicile les personnes âgées et garantissent ainsi l'inclusion des personnes, quel que soit leur handicap !

<sup>1</sup> Association du réseau Solidaris - [www.asph.be](http://www.asph.be) - L'ASPH dispose d'un service-conseil en accessibilité, Handyaccessible, et est également reconnue auditeur « Access-i » (Access-i vous permet d'identifier, d'un seul coup d'oeil, le niveau d'accessibilité d'un bâtiment, d'un site ou d'un événement par rapport à chaque besoin spécifique).

<sup>2</sup> À télécharger sur : <https://cawab.be/Guide-d-aide-a-la-conception-d-un-batiment-accessible.html>

<sup>3</sup> Réalisé en collaboration avec le Centre scientifique et technique de la construction, le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles, la Société wallonne du Logement et le Centre interdisciplinaire de formation de formateurs de l'Université de Liège. À télécharger sur : <https://cawab.be/Guide-d-aide-a-la-conception-d-un-logement-adaptable.html>

# LA QUESTION DU LOGEMENT EN CAS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Fanny Colard, chargée de missions à la FCPF-FPS

**En situation de violences intrafamiliales, la question du logement est épineuse. Si le cadre législatif prévoit l'interdiction temporaire de résidence pour l'auteur (préssumé)<sup>1</sup>, celle-ci n'est applicable qu'en des conditions très précises, n'est accompagnée d'aucune autre mesure sécuritaire pour la victime, et les magistrat-e-s n'y ont encore que trop peu souvent recours. Dans la majorité des cas, c'est donc la victime de violences (et bien souvent ses enfants) qui quitte le domicile familial et entame un parcours semé d'embûches pour trouver un logement décent.**

Il est important de rappeler le contexte du départ. Bien souvent, celui-ci se fait dans la précipitation, suite à une énième situation particulièrement violente. La victime (et ses éventuels enfants) a comme priorité de se mettre à l'abri, en sécurité, en se distanciant de l'auteur des violences. Bien souvent, la victime est isolée parce qu'elle n'a pas osé se confier à ses proches. Parfois aussi parce que l'auteur l'a volontairement éloignée de ceux-ci, petit à petit, afin d'éviter qu'un jour elle se confie à elle/eux. Ou encore parce que, même si certain-e-s proches sont conscient-e-s de la situation, elles/ils ne savent pas comment réagir et ne comprennent pas pourquoi la victime n'a pas encore quitté sa/son partenaire violent-e. Dans bien des cas, difficile donc de se tourner vers une connaissance, un-e collègue, un-e ami-e, un-e membre de la famille pour trouver une solution de « repli » urgente. En tout état de cause, même si cela était possible, est-ce réellement un endroit où la victime pourra se sentir en sécurité ? Où l'auteur-e ne pourra pas deviner qu'elle s'y trouve ? Les victimes doivent alors se tourner vers une maison d'accueil ou un refuge. Chaque structure dispose de ses spécificités : accueil exclusif de victimes de violences intrafamiliales, accueil d'urgence, suivi à plus long terme, logements réservés aux femmes et aux enfants ou encore adresses tenues secrètes pour accroître la sécurité de ses locataires. En tout cas, la

plupart de ces structures proposent bien plus qu'un hébergement, avec notamment des équipes pluridisciplinaires offrant des aides sociales, juridiques, psychologiques et même parfois médicales. Il faut aussi préciser que les refuges sont accessibles à tou-te-s, quels que soient les revenus ou le type de violences subies. Malheureusement il reste cependant difficile de trouver une place dans l'une de ces structures, le nombre de lits disponibles étant insuffisant par rapport au nombre de victimes et d'enfants à reloger. Les victimes doivent idéalement trouver une place dans un hébergement d'urgence, et ensuite dans une structure spécialisée dans l'accueil de victimes de violences intrafamiliales. La durée des séjours au sein de ces structures est variable d'une situation à l'autre, chaque victime arrivant avec sa propre histoire. Le suivi pluridisciplinaire initié vise à les accompagner au mieux dans le processus de reconstruction puis de réinsertion sociale. Un accompagnement post-hébergement est mis en place pour aider les familles à (re)trouver un logement décent, mais aussi leur permettre de poursuivre leur chemin. Dès lors, des liens très forts se tissent bien souvent entre les équipes et les familles. Liens qui ne se brisent pas du jour au lendemain lorsque la famille quitte la structure d'accueil.

EN TANT QUE MOUVEMENT FÉMINISTE, LES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES (FPS) ET LEUR FÉDÉRATION DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL (FCPF-FPS) PORTENT DEUX REVENDICATIONS PRINCIPALES EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES :

► *L'accroissement du nombre de places disponibles, tant en maison d'accueil (particulièrement d'urgence) que dans les refuges spécialisés. Cet objectif peut être atteint, d'une part, en renforçant le soutien financier aux organismes déjà en place afin de leur permettre de pérenniser leurs services et, d'autre part, en soutenant la création et l'ouverture de nouvelles structures.*

► *Le réexamen de la loi encadrant les interdictions temporaires de résidence de l'auteur (préssumé) de violences afin de permettre aux victimes et à leurs enfants de ne pas être déracinés, de pouvoir rester au domicile familial tout en leur garantissant une sécurité maximale, ce qui n'est actuellement pas le cas.*

<sup>1</sup> Loi relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique, 15 mai 2012

# LES LOGEMENTS GROUPÉS, UN NOUVEAU MODE DE VIE POUR LES SENIORS

Isabelle Capioux, chargée de communication et de projets pour Espace Senior

*La population vieillit : se pose dès lors la question de l'hébergement des personnes âgées. L'entrée en maison de repos se fait en moyenne à 85 ans, la plupart des gens concernés souhaitent rester « à la maison » le plus longtemps possible. L'habitat groupé peut être une solution pour vivre avec d'autres personnes à des conditions financières acceptables. En effet, certains frais mis en commun diminuent la note annuelle : chauffage, entretien des communs, du jardin... Les seniors précarisés peuvent ainsi bénéficier d'un logement décent et abordable financièrement.*

L'habitat groupé permet aussi de tisser de nouveaux liens sociaux, de se sentir plus en sécurité et de construire un projet commun.

## L'intergénérationnel au cœur du projet

Certains seniors optent pour un logement intergénérationnel, aussi appelé logement « Kangourou ». Ainsi, une personne âgée accueille un-e étudiant-e à la maison ou, autre exemple, une famille propose un logement à une personne âgée isolée. Cette cohabitation intergénérationnelle est une solution qui permet à deux ou même à trois générations de créer des liens. Les personnes âgées restent à la maison et

préservent un maximum d'autonomie tout en bénéficiant d'une aide plus ou moins substantielle : courses, entretien de la maison ou du jardin... Elles restent maîtresses de leur vie et continuent à faire leurs propres choix, elles préservent aussi leurs liens sociaux, amicaux et familiaux.

## Vivre ensemble, mais chacun chez soi

Certains seniors souhaitent habiter seuls ou en couple, mais dans un environnement plus solidaire, avec d'autres personnes qui partagent les mêmes goûts et les mêmes besoins. Ces nouvelles envies peuvent être satisfaites grâce aux habitats groupés ou partagés.

Chaque personne y occupe sa propre habitation, mais les habitants partagent un jardin, une salle de loisirs, une grande cuisine, une buanderie, une voiture... Chaque projet a ses propres critères et ses propres degrés de communauté. Par contre, vivre dans un habitat groupé n'est pas toujours une solution plus économique qu'un logement individuel. Le montant à déboursier peut être élevé s'il s'agit de partir de zéro : acheter le terrain, construire l'habitation, ou rénover entièrement un bien existant.

## Un béguinage pour les vieilles femmes ?

Au Moyen-Âge, le béguinage était un lieu de vie pour les Béguines. Ces femmes,

très souvent veuves ou célibataires, appartenaient à une communauté religieuse ou laïque. Aujourd'hui, le béguinage se fait une seconde jeunesse avec la création de lieux de vie partagés pour les femmes âgées. À Berlin, la résidence Beginenhof<sup>1</sup> existe depuis 2007. Son nom fait justement référence aux béguinages d'antan. Une cinquantaine de femmes provenant des quatre coins de l'Allemagne y partagent une vie communautaire et féministe. Il est impossible pour les hommes d'y devenir propriétaires, mais ils peuvent y être accueillis régulièrement par les occupantes. À Montreuil, près de Paris,

la Maison des Babayagas<sup>2</sup> avait déjà vu le jour en 2003, créée par Thérèse Clerc, militante féministe. Là, 21 femmes habitent une résidence autogérée, participative et engagée. Les occupantes de cet immeuble se construisent un quotidien moins solitaire et plus solidaire, projetant de vieillir comme elles ont vécu, indépendantes et autonomes. Construire un projet solidaire et innovant malgré les années qui passent, c'est donc possible et cela répond aux envies et aux besoins réels des seniors qui s'y engagent.

<sup>1</sup> <http://www.beginenwerk.de/>

<sup>2</sup> <https://www.lamaisondesbabayagas.eu/>

# HABITAT LÉGER, LE LOGEMENT RÉINVENTÉ ?

Marie-Anaïs Simon, chargée de communication FPS

**Conciliant autonomie, décroissance et alternative face à la crise du logement, certain-e-s citoyen-ne-s ne manquent pas d'imagination pour réinventer le logement : caravane, tiny house, yourte, roulotte, chalet... Bienvenue dans l'univers de l'habitat plume !**

Un habitat léger, c'est une construction destinée à la résidence, souvent démontable et toujours facilement réversible ; lorsqu'elle disparaît, elle ne laisse pas de traces. Cette forme de logement peut être installée en zone d'habitat permanent ou agricole, dans un habitat groupé ou de manière individuelle sur la propriété d'un hôte. Sa forme a pour seule limite la créativité de celui ou de celle qui la crée, allant ainsi du traditionnel mobil-home aux dômes et cabanes les plus insolites.

**"Pourquoi j'ai opté pour l'habitat léger ?"**

« L'habitat alternatif c'est quelque chose de très facile : ce sont des gens qui ont trouvé une solution pour vivre décemment, avec des petits moyens ». Ce n'est pas toujours un choix, du moins parfois pas au départ. Pour certains, il s'agit d'une situation transitoire. Pour d'autres, c'est un changement de mode de vie qui s'inscrit dans la durée. Pour tous, c'est une solution hors cadre, qui permet de vivre avec très peu de choses. Financièrement, vivre léger signifie ne

plus devoir payer un loyer exorbitant tous les mois et éviter de s'endetter sur plusieurs dizaines d'années. Et puis, ce mode d'habitat permet plus de flexibilité et d'autonomie, ainsi que la réduction de l'empreinte écologique de ceux qui y vivent. En effet, les surfaces habitées sont réduites<sup>2</sup> (ce qui diminue notamment l'imperméabilisation des sols) et les matériaux de construction sont généralement locaux, de récupération et/ou écologiques. Le fait que les logements soient plus petits permet de faire, par ailleurs, des économies d'isolation et d'énergie. Cette nouvelle manière d'habiter vient chambouler les codes, dynamiser le lien social et la solidarité entre voisin-e-s et/ou ami-e-s. En plus, comme ce type de logement entraîne souvent d'importantes économies, il est possible pour ses habitant-e-s de vivre avec moins. Cela modifie leur mode

de vie et permet souvent de diminuer leur temps de travail, temps qui peut, par la suite, être réinvesti dans des activités sociales et culturelles.

**« La loi ne dit rien sur votre cas »**

Aujourd'hui, en Belgique, 15 000 personnes vivent dans des habitats alternatifs. Pourtant, l'habitat léger est encore considéré comme illégal. En Wallonie, par exemple, il n'est pas reconnu comme un logement par le Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il est donc très difficile d'obtenir un permis pour implanter ce type d'habitation et, même lorsque celui-ci est obtenu, s'y domicilier est également complexe. Qui plus est, il est très fréquent que ces habitations n'atteignent pas une superficie ou une hauteur de plafond suffisante pour correspondre aux

normes de salubrité définies par le code du logement régional. Le cadre juridique flou autour de l'habitat léger fait que, aujourd'hui, la possibilité de vivre selon ce mode de vie reste très dépendante du bon vouloir des politiques communales. Le collectif Halé relevait ainsi que, « censées protéger les citoyens, les normes actuelles créent finalement une insécurité juridique pour toutes les personnes en recherche de solutions dans un contexte de crises multiples (crise du logement, crises écologiques, démographiques, etc.) et de transformations sociales »<sup>3</sup>. Il

est grand temps que les politiques permettent à ces habitats alternatifs d'exister et de persister, en proposant un cadre légal et sécurisant.

<sup>1</sup> Extrait du documentaire « Le poids du léger » à visionner sur Youtube

<sup>2</sup> Les sols deviennent de plus en plus incapables d'absorber l'eau de pluie car il sont trop souvent recouverts de matériaux artificiels imperméables, asphalte ou béton par exemple, c'est le cas lorsqu'on construit « en dur »

<sup>3</sup> Collectif Halé pour la reconnaissance du droit de chacun-e à vivre son habitat léger

► Avec le clip « Habitat Plume », le groupe Pang ! réinvente le conte des trois petits cochons. Le grand méchant loup y est la banque et la société de consommation. Il vient menacer les petits cochons avec ses crédits à l'habitation. Heureusement, ils ont trouvé la solution : l'habitat léger !

[HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=YHP7NRZXB40](https://www.youtube.com/watch?v=YHP7NRZXB40)

# SQUATS & MIGRANTS

## L'OCCUPATION COMME DERNIER RECOURS

Lola d'Estienne d'Orves, rédactrice pour Femmes Plurielles

9 h à l'ancien hôtel Astrid. À deux pas de la place Sainte-Catherine, le bâtiment qui abrite aujourd'hui 86 personnes, regroupant 25 nationalités différentes, se réveille. Certains partent travailler, d'autres écoutent de la musique au rez-de-chaussée. Occupé depuis le 15 septembre par des membres de la Voix des Sans Papiers, l'immense édifice abandonné a été réquisitionné par Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles-ville, pour accueillir des sans papiers qui logeaient jusqu'alors en squat ou simplement sur le trottoir. Une initiative bénéfique, mais qui pourrait bientôt être compromise par la loi anti-squat<sup>1</sup>, passée le 5 octobre dernier.

François Halleux, l'un des fondateurs et responsables de l'ASBL Bruxelles Initiatives (BXI) s'affaire autour d'une montagne de caisses de bières. Ses pas résonnent dans ce qui fut autrefois le check-in de l'hôtel Astrid. Alors qu'il s'attable avec les quelques volontaires présents, il explique le but de son organisation : « on est là pour lutter auprès des sans-papiers et les aider à s'autofinancer ». Eh oui, la bière fait bel et bien partie du projet. Il continue : « on l'a vue venir cette loi, et on s'est organisés en créant cette bière, la 100PAP. Aujourd'hui, on ne peut plus compter sur l'ouverture de squats pour loger les réfugié-e-s. Avec la loi qui vient de passer, les policières/ers ne doivent même pas attendre la décision d'un-e juge de paix pour nous déloger. Du coup, on a créé une bière dont tous les bénéfices reviennent aux sans-papiers, en

espérant que ça suffise pour les aider à trouver un logement décent ». L'histoire de ces squats d'un autre genre commence en 2015. Alors que le réseau de soutien au Parc Maximilien, dans lequel François est volontaire, subit un premier démantèlement, il décide avec d'autres citoyen-ne-s de prendre les choses en main : « quand des gens ont commencé à dormir dans la rue, devant la Croix Rouge, on a demandé pourquoi ils n'ouvraient pas leurs portes pour les loger. Ils nous ont répondu que le Gouvernement fédéral refusait. Ils trouvaient qu'il y avait trop de gens. Alors on a commencé à ouvrir de façon systématique des bâtiments abandonnés ». Un pari risqué, mais pour François nécessaire face à une réponse de l'État insuffisante : « il y a beaucoup plus de bâtiments vides que de personnes à la rue.

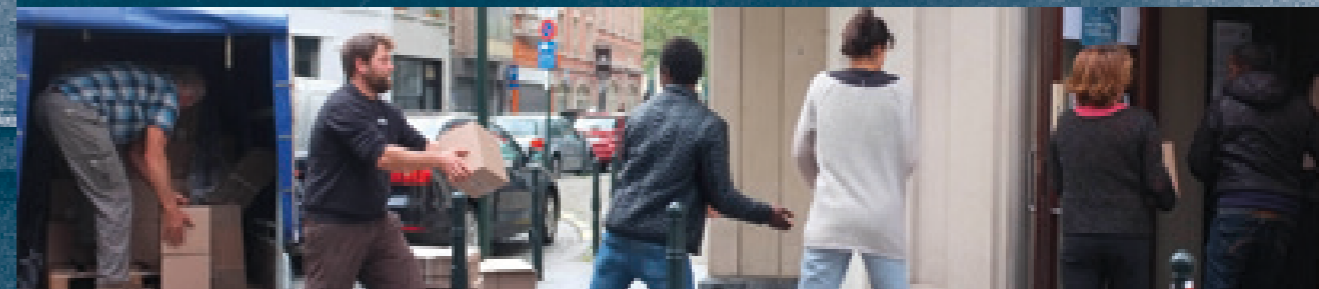
Rien que pour ce bâtiment, il nous reste 3 étages qui ne sont pas ouverts. Et il y en a beaucoup comme ça : des bâtiments vides, chauffés, avec de l'électricité, de l'eau. Ici, on a 86 réfugiés qui logent dans un hôtel 3 étoiles ». François esquisse un sourire en se remémorant les débuts de BXI. Pendant 2 ans, elles/ils ont ouvert des squats et les collectifs de sans-papiers (La Voie des Sans Papiers, Ebola, El Amel...) ont commencé à s'organiser, chose beaucoup plus facile lorsqu'on a un toit au-dessus de la tête. Mais à cause de la loi anti-squat qui vient de passer, ce sont autant d'occupations qui sont compromises. François en est conscient : « dans la loi belge, avant le 5 octobre, ce n'était pas interdit de faire un squat. Ce n'était écrit nulle part dans la loi qu'on n'avait pas le droit d'entrer dans un bâtiment vide. Si la police arrivait

et nous demandait de sortir, on avait le droit de refuser. Donc, techniquement, on avait le droit de le faire. Jusqu'à ce qu'une famille de Roumains squatte une maison d'une famille flamande qui était partie en vacances. Ça a soulevé le pays. Le ministre de la Justice a enfin eu le plein pouvoir pour mettre en place une loi anti-squat. Aujourd'hui, toute personne qui squatte un bâtiment sans l'accord d'un propriétaire est dans l'illégalité. Au final, si un-e migrant-e ou un-e réfugié-e fait ça, il/elle sera considéré-e comme ayant commis un acte illégal sur le territoire belge et sera expulsé-e ». C'est là qu'intervient la 100PAP : en voyant la loi anti squat arriver, BXI s'est organisée et a cherché des moyens de financer les

charges des bâtiments qu'ils occupent (compter entre 3000 et 5000 euros par mois pour l'hôtel Astrid). Le financement de ces charges permettrait alors de passer du statut de squat (illégal) à celui d'occupation précaire (légal). Mais pour ça, il faut aussi trouver des propriétaires prêts à passer un accord avec des inconnu-e-s qui logeraient alors dans leurs bâtiments abandonnés, ou faire en sorte que les bourgmestres réquisitionnent les bâtiments vides de leurs communes, comme ça s'est passé ici. Ce plan porte d'ailleurs un nom : lancé par le Centre National de Coopération au Développement (CNCD), les Communes Hospitalières visent à forcer les dirigeants communaux, via

des manifestations, des pétitions et des démonstrations citoyennes, à user de leur pouvoir face à l'inaction et la répression du Gouvernement fédéral envers les plus précaires. François ouvre un carton de bières, les dépose au centre de la table et l'étiquetage commence. C'est dans ce genre de situations qu'on se rend compte que le droit à un logement décent tient à bien peu de choses. Que ce soit un fait divers viral qui entraîne une loi ou une bière ambrée qui promet un toit.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une loi visant à criminaliser l'occupation d'immeubles ou d'habitations vides. Les squatteurs encourrent dès à présent des peines allant de 15 jours à 2 ans d'emprisonnement et une amende variant entre 26 et 300 euros.



## SQUAT OU OCCUPATION ?

SQUAT



STATUT

Illégal



MISE EN PLACE

Entrer par effraction dans un bâtiment abandonné et l'occuper constamment. Avant la loi anti-squat, si quelqu'un était constamment dans l'enceinte du bâtiment, la police ne pouvait pas le déloger sans décision d'un juge de paix. Maintenant, elle/il en a le pouvoir.

OCCUPATION



STATUT

Légal



MISE EN PLACE

Accord issu d'un dialogue entre la/le propriétaire des lieux et/ou la/le réquisitionnaire. En résulte une convention d'occupation précaire, qui inclut parfois un préavis en cas d'expulsion, qui n'établit pas de garantie de durée (différence avec le bail) et qui implique souvent pour l'occupant de maintenir l'état des lieux tout en payant les charges.

# PEIT GUIDE ANTI-DISCRIMINATIONS À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES

*Trouver un-e locataire avec qui on se sent en confiance, ce n'est pas toujours facile. Parfois, en pensant limiter les risques liés à la location, certain-e-s propriétaires sélectionnent des locataires selon des critères qui leur paraissent pertinents mais qui induisent des discriminations. En 2015, Unia avait publié un guide<sup>1</sup> dans lequel on retrouvait quelques conseils adressés aux propriétaires. Les voici :*

- ▶ S'informer de la légalité de certaines pratiques, de certains critères de sélection et de l'exigence de certains documents lors de la sélection d'un-e locataire. Unia, ainsi que tout autre organisme spécialisé, peut être contacté gratuitement, en toute confidentialité.
- ▶ Recourir à une fiche-type de renseignements dont la légalité est assurée<sup>2</sup>. En cas de doute, se renseigner auprès de la Commission de la protection de la vie privée.
- ▶ Rédiger l'annonce en formulant les conditions de location de manière simple et claire, sans mention discriminatoire, et en n'oubliant pas de préciser le montant du loyer et des charges communes.
- ▶ Utiliser des critères objectifs de sélection : capacité de paiement du loyer, superficie du bien, disposition des lieux...
- ▶ Évaluer la solvabilité d'un-e candidat-e locataire en se basant notamment sur le montant de ses revenus pris dans leur ensemble au regard du loyer demandé (en y incluant, par exemple, les allocations familiales, la pension alimentaire, etc.), mais aussi sur les autres garanties offertes par la/le candidat-e (preuve de paiement des loyers précédents, réserves financières...). Prendre en considération tous les types de revenus (contrat de travail intérimaire, allocations sociales ou pour personnes handicapées, pension...).
- ▶ Analyser chaque candidature au cas par cas, en évitant de généraliser les mauvaises expériences passées avec certain-e-s locataires.
- ▶ Établir un état des lieux d'entrée. Cette formalité incite la/le propriétaire, d'un côté, à livrer un appartement conforme à la loi, et motive la/le locataire, d'un autre côté, à garder le logement en bon état.
- ▶ Mentionner dans le contrat de bail que le bien ne pourra accueillir qu'un certain nombre de personnes étant donné sa superficie. Les critères de surpeuplement sont repris dans les différentes réglementations régionales en vigueur.
- ▶ Prévoir dans le contrat de bail qu'une visite annuelle du logement sera effectuée par la/le propriétaire après avertissement préalable. Cette visite permet de vérifier que le logement est correctement entretenu et peut aussi être l'occasion d'aborder certains problèmes entre les parties.
- ▶ Mentionner dans le contrat que le locataire aura recours à un ordre bancaire permanent pour le paiement du loyer.
- ▶ Recourir à des organismes qui se chargeront de la mise en location du bien, comme les Agences Immobilières Sociales (AIS). L'objectif des AIS consiste à proposer des logements de bonne qualité avec des loyers accessibles, prioritairement à une population aux revenus plus modestes. Elles servent d'intermédiaires entre la/le propriétaire et la/le locataire en prenant le logement en gestion. La/le propriétaire bénéficie

ainsi d'un ensemble de garanties et de services : le loyer est toujours payé au/à la propriétaire, que la/le locataire ait payé ou non son loyer, que le logement soit ou non occupé ; l'AIS couvre les dégâts locatifs, en cours et en fin de contrat, etc.

▶ Lorsque certains aménagements du logement sont demandés par un-e locataire en situation de handicap, Unia ou tout organisme spécialisé peut aider la/le propriétaire à répondre à cette demande et à évaluer son caractère raisonnable.

▶ Privilégier le dialogue en cas de conflit avec un-e locataire. Certaines associations, communes ou CPAS offrent un accompagnement ou une médiation gratuite.

▶ Prendre contact avec Unia, qui peut intervenir aux côtés des propriétaires qui rencontrent des difficultés avec des voisin-e-s hostiles à la présence, par exemple, de locataires étrangères/ers, handicapé-e-s ou homosexuel-le-s.

*Retrouvez tous ces conseils et bien plus d'informations dans la brochure « La discrimination au logement - Informations aux locataires, propriétaires et professionnels du secteur » disponible sur le site [www.unia.be](http://www.unia.be) dans la rubrique « Domaines d'action », section « logement ».*

<sup>1</sup> « La discrimination au logement : informations aux locataires, propriétaires et professionnels du secteur »

<sup>2</sup> Exemple disponible sur [www.unia.be](http://www.unia.be) et dans la brochure

## Comm Une idée

À l'occasion des élections communales de 2018, les FPS vous proposent le programme d'actions «CommUne Idée»

### LES ANIMATIONS «VOTER, C'EST DÉCIDER»

.....

Pour qui voter ? Pour quoi ?  
Comment ?

**Une animation pour permettre à chacun(e) d'exercer sa citoyenneté.**

### UN MÉMORANDUM ET DES ANALYSES POLITIQUES

.....

Quelles sont nos revendications en matière d'égalité femmes/hommes ?  
Quels enjeux pour les élections communales à venir ?

**Un décryptage minutieux et complet du contexte politique actuel.**

### UNE CAMPAGNE MÉDIATIQUE

.....

Pourquoi la parité politique est-elle primordiale ?  
Comment l'encourager ?

**Une campagne large public pour revendiquer une réelle parité politique en Belgique.**

### UN RASSEMBLEMENT POLITIQUE ET CITOYEN

.....

Comment favoriser l'égalité hommes-femmes dans sa commune ? Comment prendre la parole en public ? Quelle stratégie de communication utiliser lors d'une campagne électorale ?

**Une journée d'échanges pour outiller chacun(e) qui souhaite se mobiliser.**

### UNE FORMATION POLITIQUE POUR S'ENGAGER

.....

Comment fonctionne une commune ? Comment décrypter le paysage politique communal belge ?

**Une formation en 5 séances pour permettre à chacun(e) de pouvoir s'engager en politique.**

Solsoc

# « LE CONGO TRAVERSE UNE CRISE DE LÉGITIMITÉ »

Aude Schreiber, Solsoc

*Depuis la tentative de changement de la Constitution en 2015 et la fin du deuxième et dernier mandat du président Kabila en 2016, la République Démocratique du Congo (RDC) est en crise. Les violations des droits humains n'ont cessé d'augmenter, l'économie est en chute libre et des conflits armés ont fait des milliers de morts et de réfugié-e-s. C'est dans ce contexte que nous avons rencontré Madeleine Andeka Olongo, vice-présidente du cadre de concertation nationale des organisations de la société civile, en charge de la thématique « Genre » au sein de ces organisations.*

## En quelques mots, en quoi consiste la crise que traverse aujourd'hui la République Démocratique du Congo ?

Pour le dire simplement, le Congo est en train de traverser une crise de légitimité. Toutes les institutions sont aujourd'hui illégitimes parce que leurs mandats sont arrivés à terme et que nous sommes dans un processus de renouvellement des mandats. Mais ce processus rencontre des obstacles. Il faut que le cycle des élections retourne à la normale, que l'on réinstalle un fonctionnement démocratique des institutions. Mais on repousse continuellement le calendrier des élections<sup>1</sup> et nous ne savons plus à quoi nous attendre !

## Quelles sont les difficultés plus spécifiques que les femmes rencontrent dans ce processus ?

Dans son article 14, notre Constitution prône la parité mais, dans la réalité, on trouve peu de femmes aux postes de décisions, que ce soient des postes auxquels on accède nominativement ou par élection. Nos dirigeant-e-s ne sont pas conscientisé-e-s sur ce problème et sur l'approche « genre » de manière plus large. C'est une difficulté, parce qu'en termes quantitatifs la proportion

de femmes dans le pays est plus importante que celle des hommes. Mais cette proportion n'est pas représentée au niveau politique et donc, aujourd'hui, une large partie du pays n'a pas de voix. Depuis les dernières élections, nous n'avons jamais eu plus de 14 % de femmes au niveau du Parlement, du gouvernement ou des postes à responsabilité dans les entreprises publiques. Et au lieu d'augmenter, ce taux régresse ! Aujourd'hui, on se situe entre 6 et 9 % de représentativité féminine. Et, cependant, il ne manque pas de femmes compétentes dans les partis politiques. Il existe pourtant une série d'instruments légaux en la matière, comme la loi sur l'application de la mise en œuvre de la parité, le Code de la Famille, ainsi que des instruments internationaux comme la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité auquel le pays a souscrit. Il faut aujourd'hui repenser les stratégies pour obliger les gouvernements à respecter leurs engagements et prendre enfin en compte la majorité de la population. D'autant plus que ce sont les femmes qui souffrent le plus de la mauvaise gouvernance.

## NOUS AVONS BESOIN D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE QUI S'EXPRIME D'UNE VOIX HAUTE ET FORTE POUR ESSAYER DE RECADRER LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

### Comment la société civile devrait-elle s'organiser pour représenter un vrai contre-pouvoir ?

Il y a beaucoup de dynamiques venant de la société civile en RDC, avec un vrai travail louable derrière chaque dynamique. Le problème est que, quand chacun agit de son côté, on n'a pas de résultat d'ampleur. Preuve en est la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Il y a donc nécessité de fédérer les actions de la société civile pour se présenter en bloc et constituer une vraie force d'interpellation, et cela n'enlève en rien la visibilité des uns par rapport aux autres. Nous avons besoin d'une société civile qui s'exprime d'une voix haute et forte pour essayer de recadrer le processus démocratique. C'est l'objectif que s'est donné l'Observatoire Congolais pour le suivi du dialogue politique national inclusif.

Au mois de février, nous avons tenu des Assises et nous avons ciblé comme objectif de rassembler les leaders des organisations de la société civile pour constituer cet acteur incontournable, tant pour la majorité que pour l'opposition.

### Aujourd'hui quelle est la place des femmes au sein de la société civile ?

Il y a beaucoup d'organisations féminines qui mènent un travail remarquable. Au niveau des comités locaux par exemple ce sont surtout des organisations de femmes qui travaillent. Il y a d'ailleurs eu, ces derniers temps, de belles avancées en termes d'éducation des filles ou par rapport à la question des violences sexuelles.

**Par rapport aux difficultés que traverse la RDC, tant par rapport au respect de la démocratie que des droits de l'homme, certaines voix s'élèvent pour exiger des**

### sanctions de la part de la communauté internationale, qu'en pensez-vous ?

Toute démarche en interne ou en externe qui pourra aider le pays à recadrer le processus démocratique, à ramener les gouvernants dans la bonne gouvernance, est la bienvenue. Nous sommes dans un monde qui est un grand village. Les communautés belges notamment devraient se sentir concernées par la souffrance des communautés congolaises et agir en conséquence. Si la population belge pouvait interpellier ses dirigeant-e-s pour qu'ils/elles prennent le cas du Congo en considération et nous aident à sortir de cette crise, nous ne pourrions que nous en réjouir.

**SOLSOC EST UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT. AVEC DES ORGANISATIONS DU SUD, ELLE COMBAT L'EXCLUSION ET LES INÉGALITÉS EN BOLIVIE, AU BURKINA FASO, AU BURUNDI, EN COLOMBIE, AU MAROC, EN PALESTINE, AU SÉNÉGAL ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, SANS OUBLIER LA BELGIQUE. LEUR OBJECTIF COMMUN EST DE CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION D'UN MONDE PLUS JUSTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE.**

PLUS D'INFOS : [WWW.SOLSOC.BE](http://WWW.SOLSOC.BE)  
FAIRE UN DON : CCP 000-0000054-10

<sup>1</sup> La Commission électorale indépendante (Ceni) a indiqué qu'il lui faudra plus de 540 jours après la fin du recensement des électeurs pour organiser le scrutin présidentiel, renvoyant de facto à 2019 au plus tôt les élections à l'issue desquelles Joseph Kabila doit être remplacé.



Bande-dessinée

# NO BODY IS PERFECT, ÉLIZABETH.

Anaïs Félix, chroniqueuse BD

En tant que femme, il est difficile, voire impossible, de répondre aux injonctions de beauté normée de la société. On finit toujours par se retrouver devant un puit sans fond où temps, argent, et confiance en soi sont engloutis. Le défi de toute une chacune est alors de trouver la zone de confort personnel, où elle se sentira bien dans sa peau et où elle aimera sincèrement son corps, petits et grands « défauts » compris. Le chemin pour y arriver demande généralement de renoncer au doux rêve de ressembler à l'actrice Gal Gadot toute la journée, mais bon, on y gagne franchement en amour-propre.

Dans Betty Boob, notre héroïne Elizabeth est heureuse, bien dans sa peau et amoureuse. Malheureusement, le cancer s'est immiscé en son sein. Comme pour de nombreuses femmes, sa guérison devra passer par une mastectomie. Elle, qui se sentait belle et épanouie, se retrouve alors mutilée au sens propre comme au figuré, suite à l'ablation de son sein gauche. L'équilibre est rompu, la symétrie détruite, et le réveil est dur et douloureux. Tous les regards qui se posent sur son corps sont désormais hostiles : le sien désabusé, celui de son amant désemparé, et celui de la société cruel et dégoûté. En perdant son sein et ses cheveux, Elizabeth s'est un peu perdue elle-même. Elle ne reconnaît plus son corps et doit faire le deuil de sa féminité telle qu'elle la connaissait.

Lors de ses errances, elle va faire la ren-

contre fortuite d'une troupe burlesque ambulante qui l'aidera à apprivoiser son nouveau corps. Dans ce milieu joyeux, sensuel et inclusif, Elizabeth (alias Betty Boob) va apprendre à aimer et célébrer la beauté unique de son corps et de tous les corps « hors-normes ». De ville en ville, Betty et sa troupe proposent des spectacles colorés, aguicheurs et élégants à un public toujours plus séduit, toujours plus émerveillé. L'ambiance bienveillante de cette famille d'artistes déluré-e-s est profondément reconfortante et nous invite, en tant que lectrices/eurs, à nous réconcilier avec la diversité de nos corps marqués par la vie.

Ce récit touchant nous est conté sous la plume presque muette de Véro Cazot et est sublimement porté par les dessins de Julie Rocheleau. D'un point de vue graphique, Betty Boob est remarquable tandis que le style de narration rend subtilement hommage au cinéma muet et aux cartoons des années 30. Cet ouvrage original et poétique aborde le sujet difficile de la reconstruction suite à une mastectomie et élargit intelligemment son propos en questionnant notre rapport au corps et à la beauté. En effet, quelle valeur encore accorder à des diktats de beauté uniformisés et creux, quand on prend conscience de la beauté rayonnante d'une confiance en soi décomplexée ?

**Betty Boob, de Véro Cazot et Julie Rocheleau, chez Casterman (2017)**



## L'AGENDA DES ACTIVITÉS PRÈS DE CHEZ VOUS

### COMMUNE IDÉE – FORMATION POLITIQUE POUR S'ENGAGER

**BINCHE ET LA LOUVIÈRE, À PARTIR DE JANVIER 2018**

Dans le cadre des élections communales 2018, nous vous proposons un module de formation, afin de permettre à chacun-e de s'impliquer dans la vie politique et citoyenne de sa commune. Une formation en 5 séances où on abordera les valeurs des partis et les clivages politiques, le fonctionnement de la commune et du CPAS, le système électoral, le Conseil communal, les acteurs d'influence et la confiance en soi. Une journée de rassemblement est également prévue le 24 mars dans le cadre de la formation. Renseignements et inscriptions : 071/507 820 - geraldine.dujardin@solidaris.be

### FESTIVAL DU FILM AU FÉMININ – ELLES TISSENT LA TOILE DU NORD AU SUD

**CHARLEROI, DU 7 AU 10 MARS 2018**

Depuis dix ans maintenant, le CFFB Charleroi/Thuin organise, en partenariat avec les FPS de Charleroi, le Festival du Film au Féminin. Pour fêter dignement cette 10<sup>ème</sup> édition d'un festival hautement féministe, nous mettons les petits plats dans les grands ! Une programmation cinématographique à vous couper le souffle, des surprises, des collaborations artistiques avec des artistes carolos, des débats féministes engagés, des moments de détente et d'agitation seront au programme.

Infos et programme sur notre page [www.facebook.com/fpsdecharleroi](http://www.facebook.com/fpsdecharleroi)

### JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

**CHARLEROI, LE 8 MARS 2018**

Cette journée sera organisée en honneur de la lutte pour les droits des femmes. L'an dernier, l'ensemble des associations féministes carolos se réunissaient pour descendre dans la rue afin de siffler les garçons. L'idée était de mettre en évidence les sentiments de mépris et de violence ressentis au quotidien par les femmes dans l'espace public. Cette année, nous remettons le couvert et nous vous attendons nombreuses pour vivre cette expérience assez particulière.

Pour les infos sur les actions menées, restez connecté-e-s sur notre page Facebook FPS régionale de Charleroi et sur notre page régionale du site Internet : <http://femmesprevoyantes.be>

### GROUPE DE PAROLE POUR PARENTS D'ENFANTS TDA/H

**TOURNAI, LES 11/01 ; 25/01 ; 8/02 ; 22/02 ;**

**8/03 ; 22/02 ; 19/04 ; 03/05 ; 17/05 ; 31/05 ; 14/06 ; 28/06**

Partager son expérience avec d'autres parents dont les enfants connaissent des Troubles Déficitaires de l'Attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). Parler de son enfant, de sa famille, des difficultés et des épreuves, des succès et des joies. Le groupe permet de se sentir moins seul-e-s et plus fort-e-s.

### ATELIER THÉÂTRE

**TOURNAI, 2 JEUDIS PAR MOIS DE 10 H À 13 H**

**À LA MAISON DU PRÉAU À BERNISSART**

Les FPS de Wallonie picarde vous proposent, en collaboration avec l'asbl Lire et Écrire, un atelier de théâtre qui aboutira à une création collective sur le thème de la santé. Par la Troupe du Préau.

Inscription souhaitée : 069/76 55 10 - [fpswapi.inscriptions@solidaris.be](mailto:fpswapi.inscriptions@solidaris.be)

### EXPO PHOTOS « OSER L'AN VOL »

**NAMUR, DU 2 AU 28 MARS 2018, ESPACE**

**WALLONIE, CHAUSSÉE DE BRUXELLES.**

**VERNISSAGE LE 2 MARS À 18H30**

Un groupe de 50 ans et plus se dévoilent avec l'écriture et la photo. Oser montrer les expériences de la vie qui au fil des ans nous enrichissent l'une l'autre. 12 femmes se mettent en scène, se racontent tout en pudeur et en sensibilité sous l'objectif expérimenté d'Olivier Gilgean. Des ateliers d'écriture seront organisés chaque semaine par Fideline Dujeu, ainsi que des visites animées. Projection du film « Aurore » (Fr 2017) de Blandine Lenoir, avec Agnès Jaoui (Activités gratuites).

Infos : 081/77 71 82 - [fps.provincenamur@solidaris.be](mailto:fps.provincenamur@solidaris.be)



## à petits pas...

Dans les années 70, le féminisme fait parler de lui. Des intellectuelles se penchent sur ce mouvement et sur les questions qu'il soulève : la sexualité, la parentalité, le travail des femmes, etc...



En 1973, la philosophe belge Françoise Collin crée à Bruxelles la première revue féministe francophone, « Les Cahiers du GRIF », au sein du Groupe de Recherche et d'Information féministes. Partout, la recherche se développe autour des questions qui touchent les femmes.



Les Women's Studies font leur apparition dans les universités anglo-saxonnes. Mais en Belgique, la recherche sur les femmes et le féminisme reste à la porte des unifs.



Les études sur les femmes et le genre ont fini par s'imposer dans la société, notamment grâce aux nouvelles politiques de diversité et d'égalité.



En 2017, les six universités belges francophones s'associent pour lancer le premier master en études de genre de la Communauté française.

SCÉNARIO: CÉCILE GAUFFIER / Dessin: ALEXIS HASBUN